

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DEVE 59 Subvention (5 000 euros) à l'association France Nature Environnement Ile de France pour ses actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

M. Dan LERT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association France Nature Environnement Ile de France (13^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 8^e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association France Nature Environnement Ile de France, dont le siège social est situé au 2, rue du Dessous-des-Berges (13^e);

Article 2 : La dépense sera imputée au budget de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO